



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2415

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Construction d'un Centre de viabilité hivernale (CVH) et d'un dépôt pour les brigades d'intervention de nettoyage - Diminution de l'autorisation de programme individualisée

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2415**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Construction d'un Centre de viabilité hivernale (CVH) et d'un dépôt pour les brigades d'intervention de nettoyage - Diminution de l'autorisation de programme individualisée**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de construction d'un centre de viabilité hivernale (CVH) et d'un dépôt pour les brigades d'intervention de nettoyage (BIN) à Lyon 9° a été individualisée une première fois par la délibération n° 2001-0406 du 21 décembre 2001 puis une seconde fois par délibération n° 2009-0516 du 9 février 2009 pour un montant complémentaire de 1 665 000 € portant ainsi le montant total de l'opération à 3 965 000 € TTC.

L'augmentation du coût de l'opération s'expliquait en 2008 par :

- un report du début des travaux liés notamment à la négociation foncière avec la ville de Lyon, d'où une actualisation des coûts à prendre en compte,
- des difficultés techniques liées à la nature du sol,
- la prise en compte des démarches de développement durable,
- des travaux complémentaires non prévus lors du projet initial en 2006 et l'intégration, dans le coût de l'opération, de l'acquisition du terrain,
- le traitement végétal des talus.

Or, la consultation des entreprises lancée en juin 2009, sur la base d'estimations faites très en amont, a permis de substantielles économies. En effet, sur les 13 lots, 2 seulement sont proches de l'estimation initiale. Tous les autres lots ont suscité de nombreuses réponses avec des offres de prix bien en dessous des prévisions financières.

De même, les consultations en matière de prestations intellectuelles ont donné lieu à des offres de prix intéressantes.

Enfin, la résiliation du marché du bureau d'études de structure, pour carence, a également généré une économie.

Ainsi, le bilan financier prévisionnel conduit à un disponible de 1 030 000 € TTC dégagé sur l'opération.

En conséquence, la direction de la logistique et des bâtiments peut d'ores et déjà restituer un montant d'autorisation de programme non utilisé sur l'opération de 1 000 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan financier prévisionnel de la construction du Centre de viabilité hivernale (CVH) et d'un dépôt pour les brigades d'intervention de nettoyage (BIN) à Lyon 9°.

2° - Décide la diminution de l'individualisation de l'autorisation de programme globale D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 0952 - Construction d'un CVH - Tènement des deux Amants à hauteur de 1 000 000 € TTC ramenant le coût de l'opération à 2 965 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.